068-226800019-20071214-02 03 08 CG-DE

de l'Assemblée

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007 Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général ' par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif

N° CG 2008 T - 2º 03 Séance du 14 BEC. 2007



# Extrait des délibérations

du Conseil Général

# BUDGET PRIMITIF 2008 INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME

## Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en date du 21 novembre 2007

### APRES EN AVOIR DELIBERE

### DECIDE:

- d'adhérer à l'Association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur »,
- de désigner :
  - M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, en tant que représentant titulaire au sein de l'association « Lieux mythiques dans le Rhin Supérieur » ;
  - M. Francis DEMUTH, Vice-Président du Conseil Général, en tant que représentant suppléant au sein de l'association « Lieux mythiques dans le Rhin Supérieur ».
- d'inscrire au titre du BP 2008 les crédits suivants :
  - > Programme F041 Promotion Touristique

#### En investissement:

- \* une autorisation de programme à hauteur de 1 500 000 €
- \* un crédit de paiement de 3 165 000 €

## En fonctionnement:

\* un crédit de fonctionnement de 618 240 €.

# > Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris

### En investissement:

\* un crédit de paiement de 500 000 €

### En recettes:

\* un crédit de 250 000 €

# En fonctionnement:

\*un crédit de 40 000 €

# > Programme F045 Bioscope

# En investissement:

\* un crédit de paiement de 1 500 000 €

# En fonctionnement:

\* un crédit de fonctionnement de 100 000 €

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints au rapport en annexe 1 à 4.

• de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés ;

